

## Communication - Chaire Quételet 2006

### **Analyse relationnelle des données hétérogènes. Une étude des parcours des jeunes accueillis par les services de la DPJJ - France**

Yara MAKDESSI<sup>1</sup>, Andréi MOGOUTOV<sup>2</sup>, Adrienne O'DEYÉ<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Sociologue - démographe, CEDIAS - Délégation ANCREAI Ile-de-France 5, rue las cases – 75007 Paris (ym@creai-idf.org)

<sup>2</sup> Méthodologiste, société 'Aguidel' 68, Bd Port Royal - 75005 Paris (andrei@aguidel.com)

<sup>3</sup> Sociologue, association 'Anthropos' 20, rue Clavel 75019 Paris (anthropos@wanadoo.fr)

## **Déconstruire les frontières entre le qualitatif et le quantitatif.**

Dans le champ des sciences sociales, les méthodes d'investigation et les techniques d'analyse des données recueillies sont multiples et variées. Chacune d'elles vise le plus souvent à traiter un type de données précis, et étudie un aspect de l'objet social considéré. La grande difficulté qui subsiste aujourd'hui est bien la capacité à dégager une vision d'ensemble, regroupant et croisant ces données tant diversifiées de par leur nature et de par les problématiques sociales qu'elles explorent.

Par ailleurs, qu'il s'agisse des enquêtes portant sur la recherche d'emploi ou de logement, la réinsertion sociale, la délinquance, etc., on convient actuellement de l'importance du social dans la recherche de solutions. La donnée relationnelle inscrite dans ce fameux « lien social » au cœur de toutes ces problématiques, constitue un axe incontournable de l'accompagnement au changement. Or un constat s'impose dans le contexte français, celui du cloisonnement entre la recherche et les pratiques de terrain. Les avancées et innovations issues des enquêtes et des études ne nourrissent pas assez souvent les pratiques.

Compte tenu de ces constats, il devient absolument nécessaire de travailler à la création de nouveaux outils qui visent d'une part à englober et traiter des formes et natures de données diverses. Ces outils doivent d'autre part être pensés d'emblée comme destinés à la fois au travail de recherche et aux pratiques de terrain. Il est même essentiel, dans certains cas, qu'ils soient co-élaborés par les chercheurs et les professionnels en charge de l'accompagnement des individus et ou des familles.

Le présent document décrit ainsi une méthode d'observation, de recueil et d'analyse des phénomènes sociaux qui déconstruit les frontières entre les données qualitatives et celles de type quantitatif. Elle s'appuie sur une base de données unique qui regroupe des informations de divers types, tels que des champs codés, à modalités de réponses fermées, ou les champs textuels, les éléments d'entretiens ou encore les événements biographiques. Dans cette optique, considérer un phénomène social dans sa globalité et notamment dans sa temporalité devient alors possible.

Le protocole analytique élaboré est le fruit d'une démarche empirique, construite et développée à partir de plusieurs observations de terrain. Pour l'illustrer, sont présentés ici des exemples tirés d'une recherche pour le ministère de la Justice (France) portant sur les publics de jeunes mineurs accueillis par les services de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ). L'objectif général de cette recherche était d'arriver à une meilleure connaissance des mineurs (délinquants et/ou en danger) tant au niveau de leurs caractéristiques sociologiques et démographiques que des actes délinquants (la nature et la forme de la délinquance) et des formes de victimisation. Pour y répondre, une méthode d'observation a été construite avec les professionnels de terrain, puis testée et validée sur un échantillon réparti au niveau national.

L'article s'organise en deux parties : d'abord une présentation des différentes étapes de construction de la grille d'observation : présentation du terrain, du public, des sources de données, des différents moments de la collecte, du contenu de la grille ; ensuite une sélection de quelques exemples illustrant les types d'analyses développées et leurs imbrications : l'analyse quantitative, l'analyse relationnelle et l'analyse biographique.

## **Une méthode d'observation élaborée au fil du travail de terrain.**

Une des particularités de la grille construite est d'abord l'unité d'observation : le jeune lui-même et non la mesure judiciaire comme il est d'usage dans les statistiques du ministère de la Justice jusqu'alors. Elle permet ainsi d'observer les parcours des jeunes de manière dynamique et de rendre compte de l'évolution dans le temps et dans l'espace de ces publics. En outre, la grille offre la possibilité de retracer les interventions judiciaires et de repérer leurs correspondances avec d'autres événements dans le parcours biographique du jeune mineur, voire de porter un regard sur la prise en charge par les professionnels.

La source de données mise à disposition était les dossiers judiciaires dans les tribunaux pour enfants, qui renferment des informations très hétérogènes en quantité et en qualité. La construction de la méthode s'est alors appuyée sur une exploitation de ces dossiers à partir d'une grille thématique, comprenant à la fois des items quantitatifs (comme l'âge, la présence / absence de la famille, les problèmes de santé, les infractions) et des items qualitatifs (descriptifs détaillés de situation). La recherche s'est déroulée en deux temps.

### ▪ *Construction d'une grille d'observation opérationnelle*

La recherche a commencé par une phase d'exploration de l'information contenue dans les dossiers des juges pour enfants et de construction d'un protocole. Le choix méthodologique de départ a porté sur un repérage temporel des différents événements qui concernent le jeune, et leur agencement chronologique<sup>4</sup> (Figure 1). Ces événements ont ensuite été classés selon leur type : ceux relatifs à la justice et ceux concernant la vie sociale, familiale et personnelle du mineur.

Au départ, l'outil de collecte consistait donc en une grille thématique et chronologique permettant de saisir à la fois des informations quantitatives et qualitatives. Tout événement vécu par le jeune a été saisi dans cette grille « biographique » et classé selon des thématiques ou catégories d'analyse recouvrant divers aspects de la vie du jeune : son état de santé, son entourage proche, son parcours scolaire et professionnel, son parcours d'hébergement, les décisions judiciaires prises à son encontre, les prises en charge éventuelles, etc. Parallèlement à

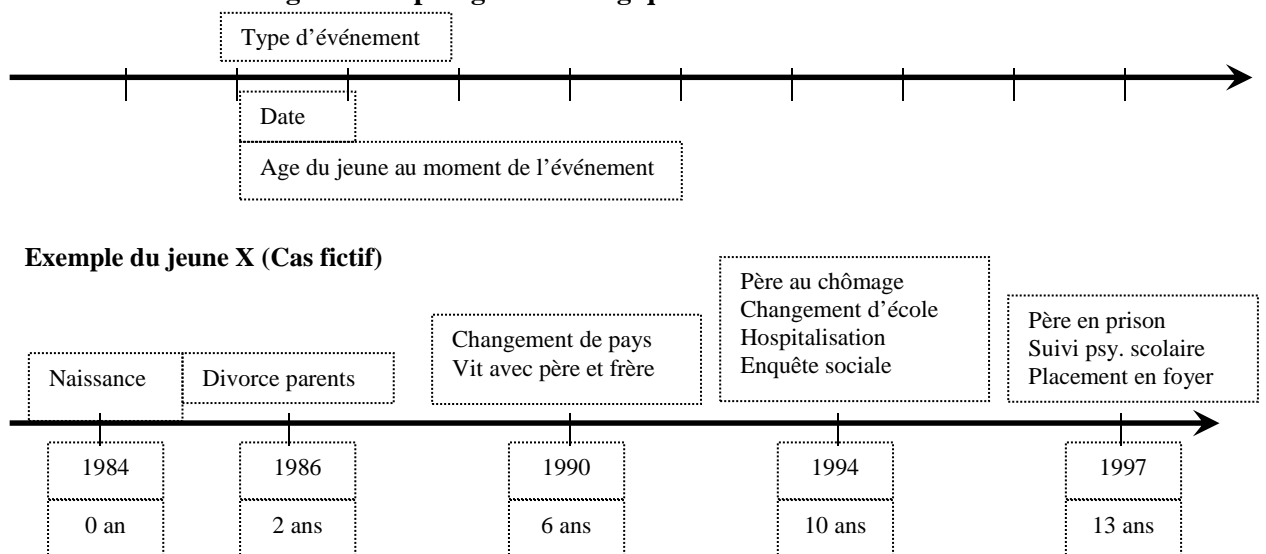
---

<sup>4</sup> Comme cela est habituellement pratiqué en démographie notamment à partir de la fiche AGEVEN. La mise en forme de la grille expérimentale s'inspire de ce modèle de fiche créé et utilisé comme outil de saisie dans les enquêtes menées par des chercheurs de l'Institut Recherche et Développement (IRD) et de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED). Cette fiche a pour objectif de saisir des biographies individuelles en reliant l'âge de l'individu avec les différents types d'événements qui caractérisent son vécu.

cet agencement des données, un contenu qualitatif propose un descriptif plus ou moins détaillé de chaque situation.

Dans le but de créer une grille représentative des informations contenues dans les dossiers, les catégories ont été laissées assez souples pour pouvoir les affiner au fur et à mesure de l'exploitation des dossiers judiciaires. Une trame de base constituée de larges catégories a donc été établie et se décline ainsi : le profil du jeune (âge, sexe, état de santé, parcours scolaire et professionnel, attitude / comportement du jeune) ; les réseaux dans lesquels il s'inscrit (entourage familial, amical et professionnel comme l'éducateur, le psychologue, le psychiatre, etc.) ; les événements attendant à la justice (les infractions, les victimisations, les mesures au civil et les mesures pénales).

**Figure 1. Repérage chronologique des événements**



La première grille a ainsi été définie à partir de quatre dossiers, puis soumise à discussion, lors de réunions d'un groupe de pilotage<sup>5</sup> pour compléments et modifications (travail sur la terminologie, ajout /suppression de catégories, développement de catégories, etc.). Ce protocole a ensuite été testé et validé sur un échantillon de vingt dossiers dans cinq tribunaux pour enfants d'Ile-de-france<sup>6</sup>.

▪ **Consolidation de la grille d'observation et mise au point de l'outil informatique**

Le deuxième temps de l'étude a porté sur un travail de réflexion sur la grille initiale dans le but d'en affiner les catégories d'analyse. Des groupes de travail organisés avec des professionnels de terrain<sup>7</sup> ont produit une grille plus complète et plus

<sup>5</sup> Le groupe de pilotage était constitué de personnes de l'administration centrale des services de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

<sup>6</sup> Les résultats de cette première phase ont donné lieu à un rapport : Makdessi, O'Deyé, 2000, *Pour une meilleure connaissance des publics accueillis par la DPJJ*, Rapport présenté à la DPJJ, 56 pp.

<sup>7</sup> Notamment des éducateurs, magistrats, responsables de service, infirmière, assistante sociale, médecin, personnes de l'administration centrale.

adaptée aux réalités du terrain, telles que perçues par les professionnels. Ensuite, cette grille a été testée sur un échantillon pilote, dans le but d'en évaluer la capacité à mieux connaître les publics accueillis par la DPJJ et à créer l'interface informatique de saisie et d'analyse (« RéseauLu »)<sup>8</sup>.

Le travail de terrain, mené au sein de dix neuf tribunaux répartis sur la France métropolitaine (dix sept départements concernés), a permis de collecter un ensemble conséquent de dossiers agrégés sur une même base de données. Pour sélectionner l'échantillon à enquêter, la base de données du ministère de la Justice (France) « GAME » a été utilisée. Il s'agit précisément d'une base de sondage qui répertorie les mesures judiciaires prononcées sur le territoire national à une date donnée.

Lors de la sélection des critères des dossiers à enquêter, l'attribution du tribunal à chaque enquêteur et des caractéristiques des dossiers (pénal, assistance éducative, garçon, fille, etc.) s'est faite en respectant la répartition des mesures dans les différents départements métropolitains. Les dossiers devaient être représentatifs au sein de chaque département ; les enquêteurs avaient pour consignes de choisir des dossiers prenant en compte des critères comme : le sexe du jeune, le type du dossier (pénal et/ou assistance éducative), la taille du dossier (plus ou moins fourni en pièces) et l'âge.

Un recrutement des enquêteurs en interne a été décidé avec notamment pour objectif de sensibiliser le personnel à l'étude, de créer une culture de la recherche et de l'évaluation au sein de l'institution. Au final, vingt et une personnes se sont engagées pour réaliser la collecte<sup>9</sup> (principalement des directeurs de service en formation et professionnels de la DPJJ).

### **Une grille d'observation qui répond aux interrogations des acteurs.**

Les dossiers collectés ont fait l'objet d'un traitement quantitatif et qualitatif approfondi par l'outil informatique « RéseauLu »<sup>10</sup> en adaptant la méthode d'observation et de recueil des données construites par les chercheurs en amont.

Les différents types d'analyse développés pour cette recherche sont partis des interrogations des professionnels de terrain et de l'administration judiciaire<sup>11</sup>. Une des préoccupations principales était la relation entre une observation par mesure judiciaire et une observation par jeune.

---

<sup>8</sup> Le logiciel « RéseauLu » développé par la société AGUIDEL ([www.aguidel.com](http://www.aguidel.com)).

<sup>9</sup> Une formation d'une journée a été organisée pour préparer la phase de collecte.

<sup>10</sup> Mogoutov Andréi, Vichnevskaja Tania, 2006, « RéseauLu, outil d'analyse exploratoire des données hétérogènes en sciences sociales. Réseaux, temps, paroles et textes », in *Les approches qualitatives dans les études de population. Théorie et pratique*, sous la direction de Myriam de Loenzien et Simon-David Yana, p.245-269, AUF, Editions des archives contemporaines, Coll. Manuels, Paris.

<sup>11</sup> Ces extraits ont été repris du rapport final de la recherche produit en 2002 : Makdessi Yara, O'Deyé Adrienne & Mogoutov Andréi, 2002, *Pour une meilleure connaissance des publics accueillis par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Construction d'un outil d'analyse et résultats de l'enquête pilote*, Étude réalisée à la demande du Ministère de la Justice, Rapport de la deuxième phase, 101 pp. Consultable sur le site Internet de la société Aguidel ([www.aguidel.com](http://www.aguidel.com)).

▪ *Deux lectures différentes et complémentaires : les événements et les jeunes concernés*

Sur les 105 dossiers collectés, 30 % relèvent de l'assistance éducative (AE) et 70 % du pénal. Ces 105 dossiers concernent 67 jeunes.

La répartition des jeunes selon le type de dossier met en valeur le fait que la grande majorité d'entre eux (88 %) n'est concernée que par un type de mesure (AE ou Pénal). Seuls 5 jeunes sont concernés à la fois par une mesure d'assistance éducative et par une mesure pénale. Précisons ici qu'au sein de l'échantillon, quand des mineurs sont concernés par des dossiers de natures différentes, le cas le plus fréquent est celui de jeunes ayant un seul dossier en AE suivi d'un ou de plusieurs dossiers pénaux.

**Tableau 1. Répartition des jeunes par type de dossier**

Type de dossiers	Effectifs	%
Un seul dossier pénal	35	52,2
Un seul dossier AE	24	35,8
Dossiers AE & pénal	5	7,5
Plusieurs dossiers pénaux	2	3,0
Plusieurs dossiers AE	1	1,5
Total	67	100,0

Cependant les dossiers consultés étaient parfois en cours de mesure lors de la saisie, ce qui suppose que d'autres mesures pourraient être prises à l'encontre de ces mêmes jeunes en aval de ce travail de recherche (au pénal ou en AE).

La base de données construite permet deux lectures différentes : soit étudier l'ensemble des événements répertoriés de manière quantitative, soit considérer les jeunes observés notamment en termes de parcours. L'analyse est d'autant plus pertinente lorsque ces deux types de lecture et d'analyse sont confrontés.

Le tableau 2 en donne un exemple à partir de quelques catégories détaillées relatives à la situation du jeune, aux investigations et aux placements judiciaires. Les événements les plus fréquemment cités dans les dossiers portent sur l'attitude du jeune (cette catégorie est relativement bien renseignée pour l'ensemble des jeunes de l'échantillon). En moyenne, chaque jeune dispose de douze à treize informations décrivant son attitude et/ou son comportement. Rappelons ici que ces informations peuvent être de nature très diverses d'un dossier à un autre, voire pour un même jeune, d'un âge à un autre.

Les informations relatives à l'attitude des parents sont aussi relativement bien renseignées. En moyenne, chaque jeune de l'échantillon dispose de cinq à six données relatives à l'attitude d'au moins un des deux parents. La prise en compte de l'attitude d'un tiers par rapport à la situation du jeune constitue par ailleurs une donnée intéressante en terme de prise en compte de l'environnement social : cette information est recueillie en moyenne trois fois pour chaque jeune.

De manière générale, les infractions sont plus fréquentes que les situations de victimisation, et concernent un nombre plus important de jeunes.

Quant aux investigations, elles ne sont pas très fréquentes. Cela est sans doute lié au faible effectif de jeunes ayant fait l'objet d'un signalement et reconnus comme victimes (13 jeunes).

**Tableau 2. Situation du jeune, investigations et placements :**  
**Distribution de certains événements spécifiques, du nombre de jeunes concernés**  
**et du nombre moyen d'événements par jeune**

	Nombre d'événements	Nombre jeunes concernés par les événements	Nombre moyen d'événements par jeune
<b>Situation du jeune</b>			
Attitude du jeune	847	67	12,6
Attitude des parents	327	57	5,7
Attitude d'un tiers	93	29	3,2
Infraction	193	43	4,5
Victimisation	36	13	2,8
<b>Investigation</b>			
IOE	25	17	1,5
Enquête sociale	12	9	1,3
RRSE	6	4	1,5
<b>Placement judiciaire</b>			
Famille d'accueil	12	6	2,0
P.J. en foyer	111	28	4,0
P.J. hors foyer	28	11	2,5

Les événements relatifs au placement judiciaire (P.J.) en foyer sont les plus recueillis et pour chaque jeune concerné, on en compte en moyenne quatre. Le placement en famille d'accueil quant à lui concerne un faible nombre de jeunes.

▪ ***Quels types d'informations renferment les dossiers des juges pour enfants ?***

Les informations relatives à l'entourage du jeune, son parcours scolaire et professionnel, et sa situation d'une manière plus globale sont largement renseignées dans la grande majorité des cas. En revanche, celles propres à l'état de santé demeurent plus disparates (Tableau 3). Celles-ci ne concernent que la moitié des jeunes. Sur l'ensemble des jeunes enquêtés, le quart a fait l'objet d'une expertise médicale ou d'un bilan de santé ou encore dispose d'un rapport médical détaillé demandé à un moment donné de son parcours par les instances judiciaires ou sociales.

Les cas d'hospitalisation ne sont quant à eux pas isolés : 24 % des jeunes pour qui une information sur l'état de santé est disponible ont été hospitalisés au moins une fois. Par contre, les cas de handicap restent rares, ou du moins peu renseignés dans les dossiers, selon les propos recueillis auprès des professionnels durant les réunions de travail.

**Tableau 3. Distribution des jeunes selon la présence/absence d'informations dans le dossier judiciaire**

	Entourage du jeune	Situation du jeune	Etat de santé	Parcours scolaire et professionnel
<b>Présence d'informations</b>	62	67	36	60
<b>Absence d'informations</b>	5	0	31	7
<b>Total</b>	67	67	67	67

Il est important de souligner ici que la présence d'informations peut recouvrir des situations très diverses. Il peut s'agir par exemple concernant l'entourage du jeune d'une information succincte sur la date de divorce des parents du jeune. On peut inversement y trouver toute la chronologie des événements relatifs à l'ensemble des personnes présentes dans son entourage.

Si l'on considère de manière plus spécifique la catégorie relative à l'entourage du jeune, des éclairages peuvent être repérés sur le tissu social et familial du jeune (Tableau 4). En effet, l'entourage du jeune regroupe toute personne mentionnée dans le dossier comme faisant partie ou ayant occupé une place dans le parcours du jeune. Il se dégage du tableau ci-après que pour la grande majorité des jeunes (58/67), au moins une information figure dans le dossier concernant les parents ou l'entourage familial proche (mère, père, belle-mère, beau-père, parents adoptifs).

**Tableau 4. Répartition des jeunes selon la présence d'informations sur les catégories détaillées de l'entourage (n=67)**

Entourage du jeune	Présence info	%
Parents	58	86,5
Fratric	43	64,2
Famille	35	52,2
Amis	20	29,9
Professionnels	27	40,3
Enfants du mineur	1	1,5
Tiers digne de confiance	3	4,5
Autre	8	11,9
Remarque : chaque pourcentage est calculé sur l'effectif total de 67 jeunes.		
Autre : par exemple le mari de la nourrice ou d'une amie de la mère		

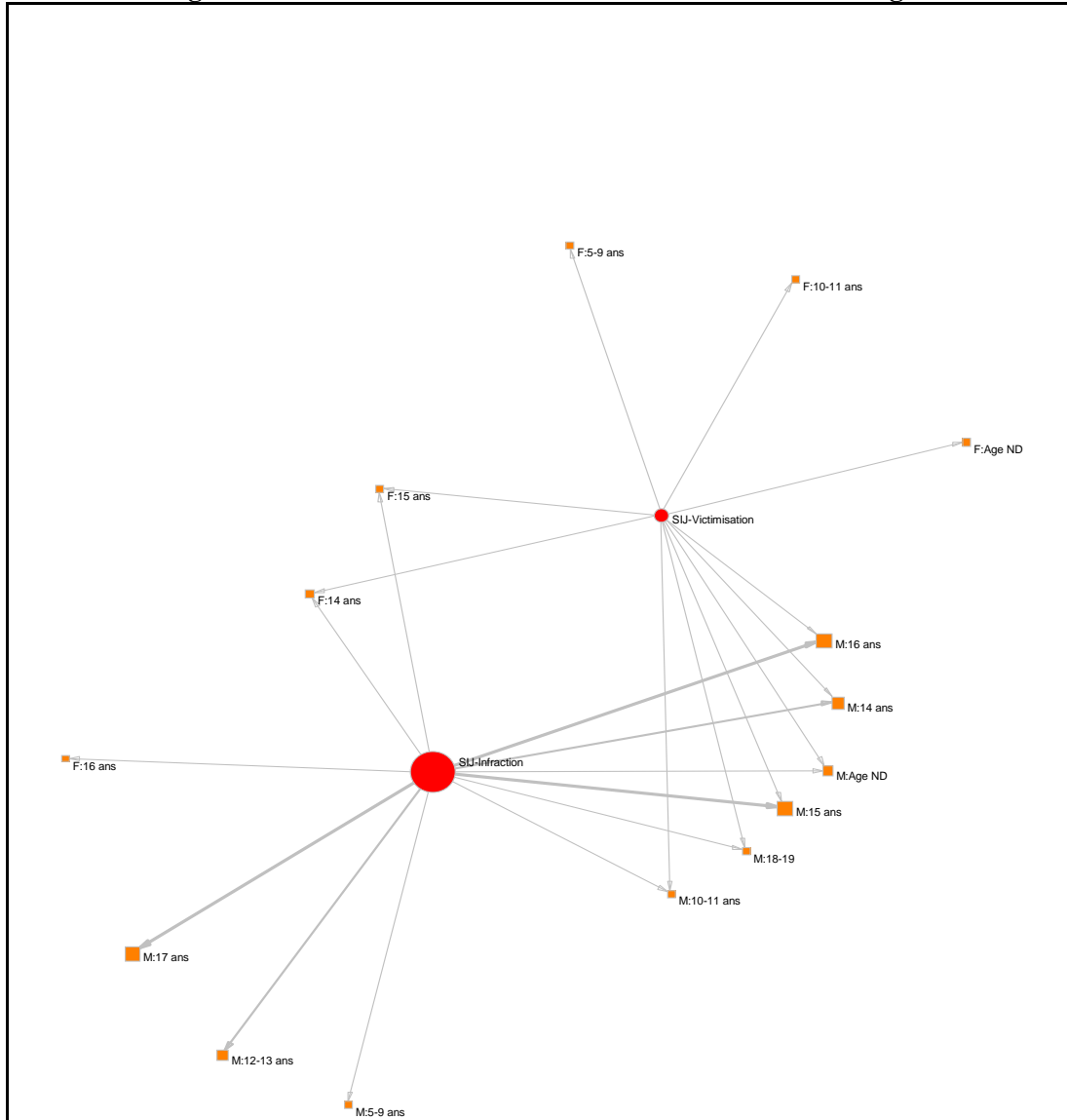
Les informations sur la famille au sens large (grand-mère, ou événement concernant simultanément plusieurs membres de la famille) sont également très présentes dans les dossiers, informations présentes pour la moitié des jeunes. Les données qui se rapportent à la fratrie sont de même souvent inscrites au dossier (64 %). En revanche, les informations sur les enfants du mineur sont rares (1/67), tout comme celles concernant le tiers digne de confiance.

▪ ***Profil par âge et sexe des jeunes concernés par une infraction et/ou une victimisation***

En sélectionnant dans la base de données les jeunes concernés par une infraction et/ou une victimisation, une représentation graphique met en lien ces deux événements avec les groupes d'âges et de sexe correspondants (Figure 2). Cette

correspondance prend en compte l'âge du jeune au moment où il a été victime ou a commis une infraction. La représentation des infractions et victimisations selon l'âge auquel le jeune a connu ces événements confirme clairement qu'il n'existe pas d'âge précis qui caractérise l'un ou l'autre acte. Elle va même jusqu'à montrer que ce sont majoritairement les mêmes âges qui sont concernés à la fois par la victimisation et par l'infraction.

**Figure 2. Les infractions et victimisations selon le sexe et l'âge**



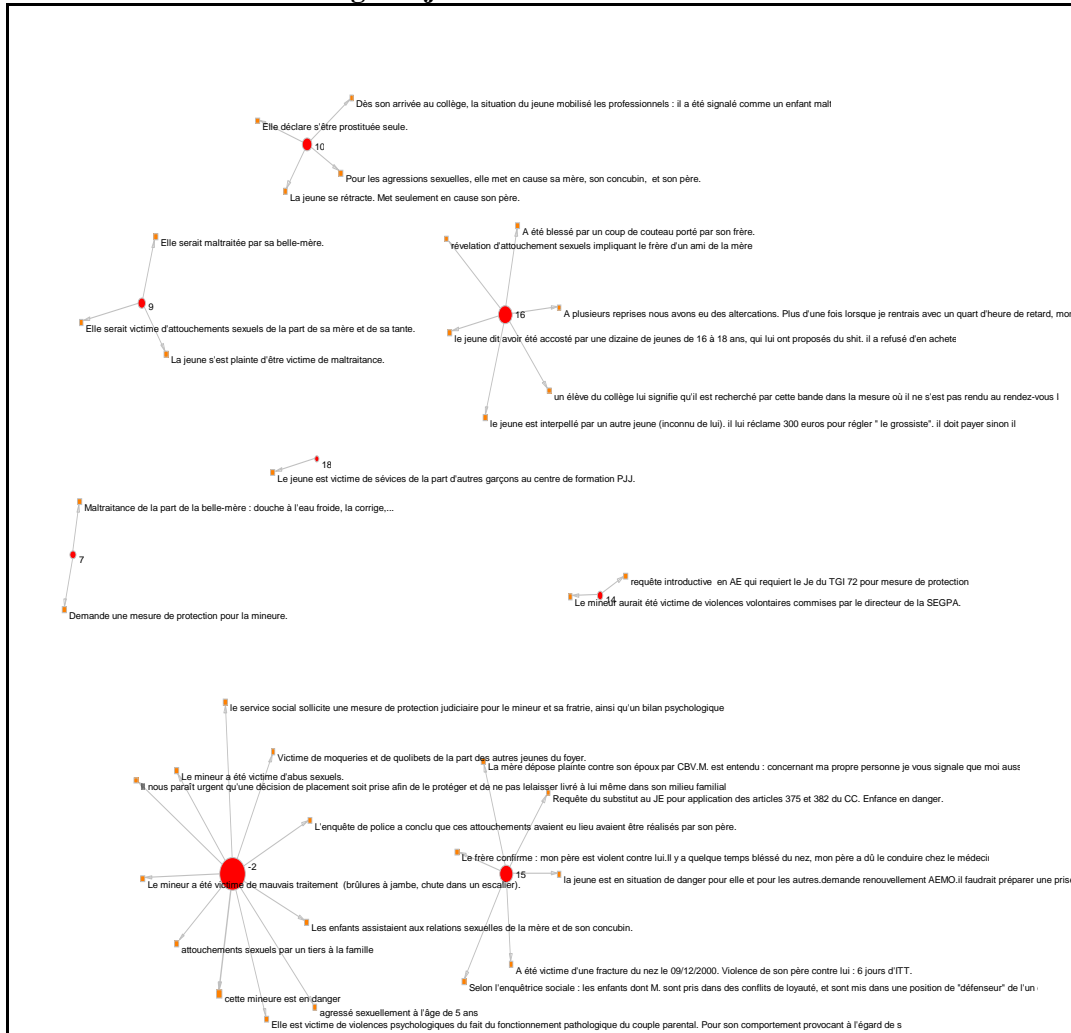
Note : Sur ce graphe sont représentés 100 % des liens.

Cette constatation s'appuie sur la densité de la partie centrale du graphe qui concentre les groupes d'âges reliés à la fois à victimisation et à infraction. Les groupes d'âges qui sont spécifiques aux victimisations sont marginaux (taille du point minimale, ici elle ne concerne que deux personnes), il s'agit de deux filles âgées entre 5-9 ans et 10-11 ans (partie haute du graphe). Par ailleurs, les groupes d'âges spécifiques aux seules infractions indiquent de manière significative (taille du point plus marquée) les garçons de 17 ans, dans une moindre mesure ceux âgés de 12-13 ans, et de manière marginale une fille de 16 ans.

▪ **Que recouvrent exactement les situations identifiées comme des victimisations ?**

Afin de répondre à cette interrogation, il convient de revenir au contenu détaillé du descriptif de la situation de victimisation telle que saisie dans la grille d'analyse. Ce type de représentation des données est surtout pertinent lorsque l'utilisateur cherche à travailler sur des classifications ou des catégorisations d'événements. L'âge à la victimisation vient compléter l'information de la Figure 3.

**Figure 3. Descriptif détaillé des victimisations selon l'âge du jeune au moment de l'événement**



Note : Sur ce graphe sont représentés 100 % des liens.

Outre le résultat déjà discuté plus haut sur la non spécificité d'un âge ou groupe d'âge au moment de la victimisation, il est important de noter ici le manque de données temporelles pour un nombre relativement important de victimisations (partie droite du graphe, âge identifié par le code « -2 »). Ceci peut s'expliquer également par le fait que certaines investigations se déroulent sur plusieurs années et les événements repérés ne peuvent pas toujours être datés. En termes d'assistance de mineurs en danger, et de mise en place de mesures éducatives, dater le moment où la victimisation intervient dans le parcours du jeune paraît être un élément fondamental.

Le descriptif des victimisations représenté sur la figure 3 montre bien qu'il s'agit de situations très diversifiées. La victimisation est tout d'abord révélée par des personnes différentes (le père ou la mère, la voisine, un élève, etc.). Par ailleurs, la victimisation couvre des situations diversifiées telles que les agressions sexuelles, les sévices multiples, prostitutions, et les violences psychologiques.

▪ ***Contenu qualitatif thématique des situations d'infraction et/ou de victimisation***

Un autre type d'analyse du contenu des situations peut être appliqué à partir d'un registre thématique qui synthétise les descriptifs détaillés des situations. Ces derniers alourdissent la représentation graphique à partir du moment où l'effectif devient conséquent, le graphe devient alors illisible. Un dictionnaire thématique qui synthétise le descriptif qualitatif a été intégré à la base de données. A partir d'un listage des mots-clés inscrits dans le texte des descriptifs de situation, un travail d'analyse de contenu et de création de thèmes a été établi<sup>12</sup>. Au total, une trentaine de mots a été retenue et constitue le dictionnaire thématique utilisé dans la figure 4.

Concrètement, le logiciel RéseauLu effectue une analyse textuelle du descriptif de situation pour aboutir à la création du dictionnaire thématique. La totalité du descriptif de situation est d'abord indexée. La correspondance entre les mots de l'index et les thèmes est ensuite établie. La figure 4 représente ainsi la correspondance entre les thèmes construits et les catégories de la base de données. Une fois élaboré, ce dictionnaire peut être repris sur toute autre base de données reposant sur la même grille.

Le graphe présenté montre les registres thématiques communs aux infractions et victimisations et d'autres plus spécifiques aux unes et aux autres (Figure 4).

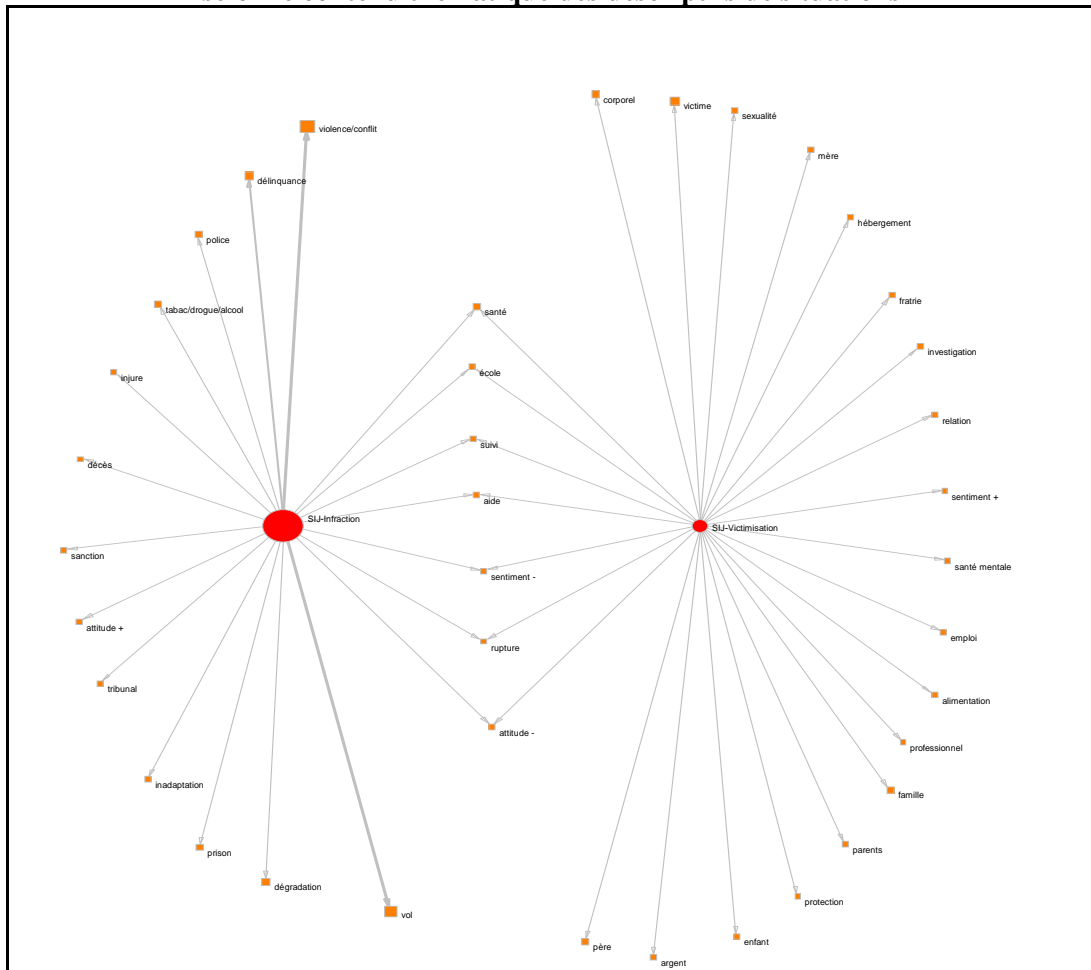
Le registre thématique spécifique aux victimisations semble plus riche (thèmes plus nombreux) que celui caractérisant les infractions. Par ailleurs, il renvoie aux membres de la famille comme la mère, le père, la fratrie, la famille élargie, mais aussi aux professionnels qui se trouvent en contact avec le jeune et l'hébergement. Un autre groupement fait référence au corps, à l'alimentation et à la santé mentale. Ces thèmes spécifiques interprètent l'attention particulière portée à la situation du jeune, et du milieu dans lequel il se trouve.

Du côté des infractions, d'autres thèmes apparaissent. Il s'agit de données sur la violence et le conflit, la délinquance, le vol, la dégradation de biens, l'inadaptation, mais aussi la prison, la police et la sanction. Ici le milieu social du jeune comme sa situation propre ne font pas partie des descriptifs contenus dans les dossiers.

---

<sup>12</sup> Cette démarche est identique à l'analyse de contenu menée en sociologie.

**Figure 4. Les infractions et victimisations  
selon le contenu thématique des descriptifs de situations**



Note : Sur ce graphe sont représentés 100 % des liens.

Pour une description plus précise de la nature et de la forme des actes délinquants, un retour au descriptif de situation est indispensable. La qualité de l'information saisie reflète le degré de précision adopté dans les pièces du dossier judiciaire. Il est fréquent de retrouver un listage des événements relatifs aux infractions sans qu'une description fine n'en soit donnée (type d'infraction, degré de gravité de l'acte, lieu où il a été commis, nombre de partenaires, etc.).

Si une très grande partie des infractions recouvre des vols, ou tentatives de vols, rares sont les indications sur l'objet dérobé, sur le nombre de malfaiteurs lorsqu'il s'agit de vols en réunion, le lieu de l'infraction est quant à lui quasi inexistant. Pour exemple, citons ces quelques descriptifs : « *Infraction aux règles du contrôle judiciaire* », « *Conduite d'un véhicule sans permis avec recel de vol* ». Hormis les vols, les dégradations ou les destructions volontaires sont fréquemment présentes dans les dossiers. Des descriptifs comme « *Dégradation de biens d'autrui* » illustrent le peu d'indications fournies sur la nature et le degré de gravité.

La catégorie juridique nommée « infraction » recouvre en réalité une panoplie de situations fort diversifiées. En effet, elle renvoie à des actes tels que l'auto agression, le vol d'un vélo, d'un téléphone portable, des vols avec effraction tels que le vol et la

conduite d'une voiture sans permis, des vols avec violence, seul ou en réunion, ou encore à un degré plus grave, l'homicide volontaire envers sa mère ou son père.

C'est dans le registre thématique commun aux situations d'infraction et de victimisation que se placent les informations relatives à la santé physique, et à la situation du jeune par rapport à l'école. Il s'agit là également de thèmes relatifs à l'aide et au suivi. L'attitude du jeune se qualifie par des sentiments et des attitudes négatifs.

▪ ***Reconstituer un parcours, lire une histoire singulière***

A un niveau plus fin de l'observation, notre approche permet de décrire le parcours d'un jeune à partir des informations saisies dans la base de données. L'exemple d'un jeune qui a été très tôt pris en charge par le système judiciaire est repris ici à titre illustratif. En effet, dès le repérage de retards scolaires, soulignés par un examen psychologique, une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) démarre.

Malgré la place importante prise par des informations purement judiciaires (nature des infractions, mesures éducatives, etc.), figurent dans le dossier une quantité importante d'éléments faisant référence à son attitude d'une manière plus générale (comportement violent, timidité, fugues, etc.). Concernant en revanche son entourage, seules les données sur la mère sont véritablement nommées tout au long du dossier. Mis à part les rares éléments sur le père, figurant dans le dossier d'AE, on n'entendra plus parler de lui à partir du moment où le jeune, à 11 ans, fait l'objet d'une première mesure pénale. De plus, peu d'informations sont présentes concernant d'autres membres de la famille, si ce n'est son cousin, mentionné dans le dernier événement du dossier et le fait qu'il a une sœur (sans autre information la concernant). De même, aucun élément ne confirme la présence d'amis autour de ce jeune. Les seules interventions d'autres jeunes sont décrites lors des actes de délinquance en réunion. Mais là encore, ces « autres » ne sont pas nommés comme faisant partie d'une façon plus globale de son entourage direct.

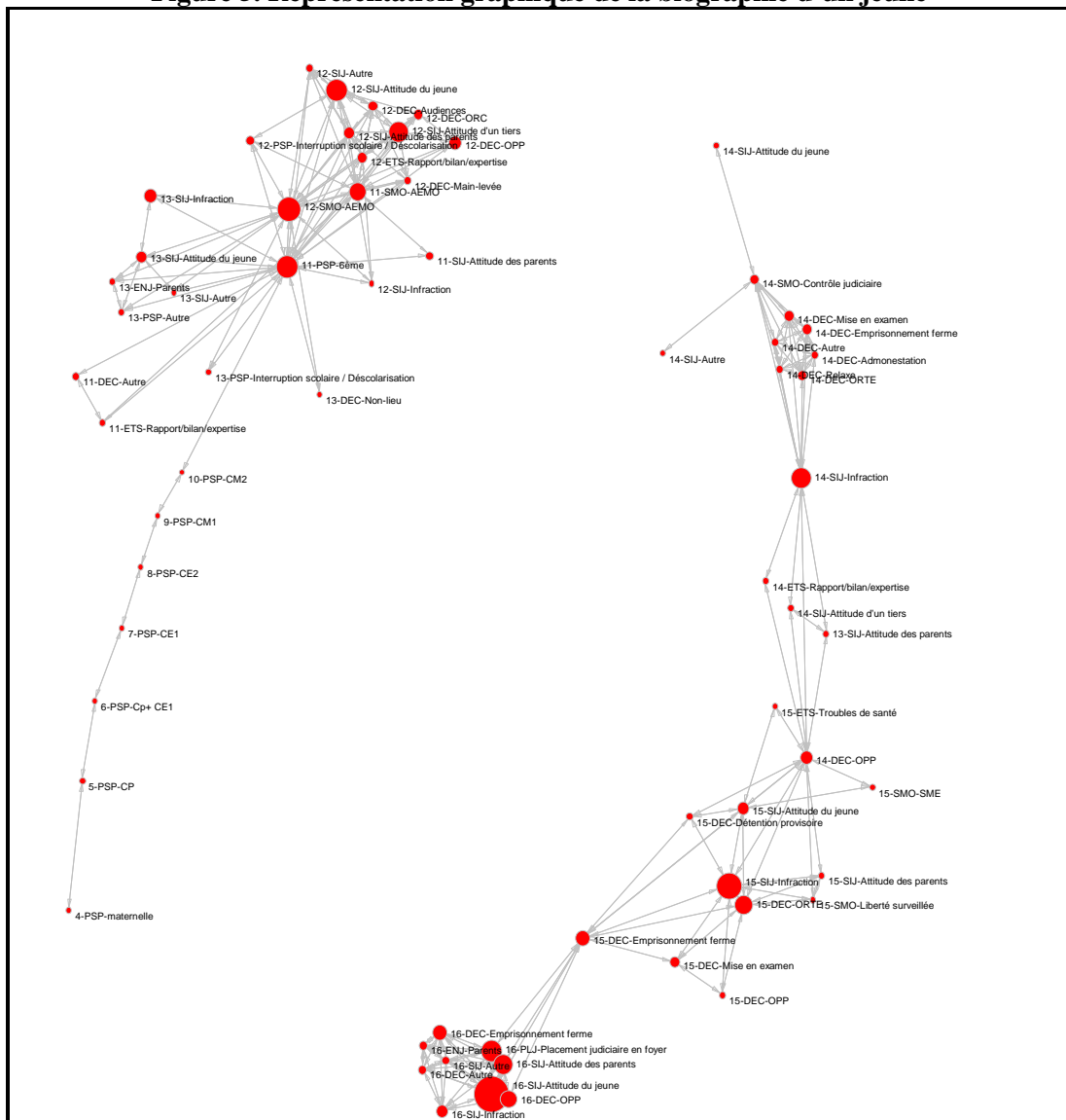
Ce mineur, avant de faire l'objet de vingt huit mesures pénales consécutives, a donc d'abord été suivi en assistance éducative. C'est dans ce premier dossier que les informations sur les parents, l'histoire personnelle de la mère, les quelques interventions du père, sa fratrie sont les plus fournies. C'est également grâce à ce dossier que nous disposons d'éléments rétrospectifs sur la vie du jeune, en amont des premières interventions de la justice.

Cependant, de très nombreux événements ne sont pas datés. Ainsi, une multitude de données concernant le jeune, son attitude, l'attitude de ses parents, ses sentiments, son parcours scolaire et son état de santé restent sans liens avec les autres éléments qui ponctuent son parcours.

La représentation graphique de la biographie de ce jeune met en lien les différentes catégories générales et détaillées qui le concernent (Figure 5). Cette mise en lien se base sur les repères temporels, à savoir les dates de début et de fin de chaque événement saisi dans la grille d'observation. A titre d'exemple, deux événements se produisant à des âges différents et qui se trouvent en lien sur le graphe signifient que ces événements se chevauchent dans le temps.

La lecture de la figure 5 montre de prime abord deux parties distinctes : la partie de gauche faisant référence aux données du dossier d'AE et la partie de droite reprenant l'enchaînement des vingt huit dossiers pénaux. Il est intéressant de souligner à ce propos la non correspondance des événements cités dans chacun des deux types de dossiers.

**Figure 5. Représentation graphique de la biographie d'un jeune**



La partie de droite retrace la biographie de l'âge de 4 ans à l'âge de 13 ans, et décrit dans un premier temps une scolarité qui se déroule sans problèmes particuliers. A l'âge de 12 ans, la scolarité est interrompue et correspond au moment où la première infraction est commise. A cet âge là, le dossier AE est ouvert simultanément à l'ouverture des premiers dossiers pénaux. Dans cette partie du graphe, autour de 12-13 ans, des informations sont données sur l'attitude du jeune et son entourage parental. Déjà, une ordonnance de placement provisoire (OPP) est prononcée.

La partie de gauche est beaucoup moins diversifiée en informations concernant l'attitude du jeune. Elle reprend de manière chronologique linéaire, à partir de 14

ans, la série d'infractions que va commettre le jeune. Ce déroulement des événements s'intensifie à l'âge de 15 ans puis à l'âge de 16 ans, âges auxquels le jeune va être incarcéré à deux reprises. Le graphe met également en évidence, à l'âge de 15 ans et surtout de 16 ans, des informations sur l'attitude des parents et plus précisément de la mère, laquelle est absente de la biographie aux âges précédents.

Cet exemple biographique dessine la manière dont les informations, issues de dossiers différents, synthétisent les deux phases que va connaître le jeune dans sa biographie.

## **Éléments de discussion.**

---

Le champ social représente bien un objet complexe et hétéroclite, et le chercheur se trouve face à la nécessité de développer des techniques de recueil et d'analyse des données qui lui donnent les moyens d'appréhender une problématique, en croisant les observations du moment (données transversales) et celles rétrospectives (données longitudinales), ainsi que les niveaux *micro* (les situations individuelles) et *macro* (les données populationnelles).

Nous avons présenté un outil qui se donne pour objectif de reconstruire une visibilité sur la situation sociale au sein de laquelle sont inscrits les mineurs en prise avec la justice. Nous avons voulu replacer les jeunes concernés dans le contexte et l'environnement qui sont les leurs et qui persistent à être quasiment absents des dossiers judiciaires.

L'espoir et l'objet que nous poursuivons est ainsi de développer, au sein des équipes de professionnels, quel que soit leur niveau d'action autour du mineur, une attention plus spécifique et permanente aux données sociales constituant à la fois des éléments explicatifs des situations, tout en offrant, si on accepte de les retravailler, des ressources et des issues aux problématiques qu'elles engendrent.

Les éléments attenants à la vie du jeune peuvent, s'ils sont saisis, faire l'objet d'études, d'analyses, notamment grâce à l'approche proposée par « RéseauLu », et devenir de réels éléments dont il faut tenir compte dans les pratiques professionnelles.

La grille ici présentée reste bien entendu à développer, mais pas tant du point de vue de sa technicité ou de sa forme, que du point de vue de son utilisation effective et efficiente par les professionnels qui vont devoir changer les pratiques dans une idée de partage d'informations et de savoirs, de façon à renseigner enfin les champs qui doivent être considérés comme primordiaux dans le suivi judiciaire et social du jeune.

Par son entrée basée sur le jeune, cette approche peut être saisie et partagée par les différents acteurs de terrain. Le travail en réseau de partenaires devient une nécessité lorsqu'il s'agit de mener une réflexion et mettre en place un projet personnalisé, dans l'esprit de la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui fixe de nouvelles règles relatives aux droits des personnes ; elle réaffirme la place prépondérante des usagers, la protection des individus et l'exercice de leur citoyenneté. ●